

## engagement de service auprès d'une administration

Par **fifi21**, le **19/12/2019** à **18:40**

Bonjour,

Actuellement détachée de l'EN pour formation au ministère de l'agriculture, je dois finir ma formation et être titularisée du diplôme d'Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en septembre 2020.

J'aimerais savoir s'il est possible juridiquement de retourner à l'Education nationale avant la titularisation dans le corps des ingénieurs du ministère tout en obtenant le diplôme de la formation?

J'aimerais savoir aussi s'il est possible de retourner à l'EN après la titularisation au ministère de l'agriculture sachant que l'article 8 du décret n°2006-8 prévoit que l'engagement de servir, pendant une durée minimale de huit ans à compter de la date de titularisation dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement s'entend en qualité de fonctionnaire de l'Etat, en activité ou en détachement.

Je vous remercie pour votre réponse.